Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

VOTRE ENFANT A ENTRE 12 ANS ET +

LORS DE LA DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le pilier 1 n'est pas repris car l'évaluation de celui-ci se base sur un barème officiel. Le pilier 3 vaut double !

Education/Intégration sociale **(Pilier 2)**	L'enfant est-il dans école spécialisée ? Ou enseignement ordinaire avec efforts d'adaptations nécessaires ? Logo, kiné, psy ou ergo plus d'une fois/semaine ? Régime alimentaire strict ? L'enfant bénéficie d'une guidance psychologique plusieurs fois par mois et en dehors de l'école ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* L'enfant bénéficie d'un enseignement spécialisé en institution résidentielle ? L'enfant bénéficie d'un enseignement à domicile, lié ou non à des traitement chroniques lourds ou de périodes d'hospitalisations longues ? Socialisation gravement perturbée car graves troubles mentaux ou du comportement ? ➔ *Si oui, 2 points vous serons octroyés.* Impossibilité d'acquisition de connaissances ou socialisation ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*
Communication **(Pilier 2)**	Votre enfant peut résumer une histoire oralement ? Lire des bandes dessinées/romans et sous titres des films ? ➔ *Si oui, aucun point ne vous sera octroyé car l'évolution sera réputée normale.* L'enfant a un retard significatif dans le langage parlé ou des troubles de l'articulation ? Il peut lire un texte court mais pas de livre ? Il sait écrire mais que des phrases simples ? Il a des difficultés à écrire à cause de problèmes moteurs ? Il souffre de bégaiement important ? Il est sourd mais comprend avec un appareil auditif et sans lecture labiale ?

Éditeur responsable : Les Briques du GAMP (Rue du Méridien 22, 1210 Bruxelles) - www.gamp.be – info@gamp.be
Personne de contact : Cinzia Agoni – 02/672.13.55 - 0471/30.40.64

	Il a un problème de vue (moins de 3/10) ? Il a besoin d'un agrandissement car par ex. n'arrive pas à lire au tableau à l'école ? Il regarde la télévision à moins d'un mètre ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* L'enfant a un retard sévère de communication ou de relation avec les jeunes de son âge ? Il ne sait ni lire ni écrire ? Il est sourd ? Problème de vue (moins de 1/20) ? Il a besoin du braille pour lire et/ou ne peut regarder la télévision ? ➔ *Si oui, 2 points vous serons octroyés.* On ne comprend pas l'enfant quand il parle ? Il dit quelques mots mais pas de phrases ? Le langage des signes est indispensable ? Il est sourd et/ou aveugle ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*
Mobilité **(Pilier 2)**	Ex. Activité physique, conscience du danger, sens de l'orientation. L'enfant ne sait pas se déplacer seul sans aide (pas plus de 10 mètres) ? Il a difficile à monter/descendre les escaliers et repérer des obstacles ? Il marche mais avec béquille(s), orthèse(s) ou prothèse(s) ? Dans les transports en commun, l'enfant a difficile ou besoin d'une aide/guidance ? Il a difficile avec la manipulation fine ? Il a des limites et des difficultés dans les jeux et activités sportives ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* L'enfant a très difficile à se déplacer seul sans aide (quelques mètres uniquement) ? Il ne sait pas monter/descendre les escaliers et repérer les obstacles ? Il marche mais difficilement et avec béquille(s), orthèse(s) ou prothèse(s) ? Il lui est impossible de prendre les transports en commun ? La manipulation fine est impossible ? Les jeux et activités sportives lui sont interdites ou impossibles ?

Éditeur responsable : Les Briques du GAMP (Rue du Méridien 22, 1210 Bruxelles) - www.gamp.be – info@gamp.be
Personne de contact : Cinzia Agoni – 02/672.13.55 - 0471/30.40.64

	➔ *Si oui, 2 points vous seront octroyés.* L'enfant ne sait pas se déplacer du tout sans aide ? Il est en chaise roulante de façon permanente ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*
Soins Corporels **(Pilier 2)**	Veuillez noter que si votre enfant sait aller aux toilettes de manière autonome et n'a pas besoin d'aide pour se laver et s'habiller, aucun point ne vous sera octroyé. L'enfant a besoin d'une aide limitée pour se laver et s'habiller (ex. nouer les lacets, fermer les boutons) ? Il a besoin d'une aide limitée pour l'alimentation (ex. couper sa viande) et/ou a des troubles de déglutition sévères ? Il a des accidents pipi/selles de nuit ? Elle a besoin d'aide lors des menstruations ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* L'enfant ne sait pas s'habiller ni se laver sans une aide permanente ? Il est alimenté par sonde ou a besoin d'une aide permanente pour s'alimenter ? Il a des accidents la nuit et le jour ou a besoin de lavements quotidiens ? ➔ *Si oui, 2 points vous seront octroyés.* L'enfant est nourri de façon intraveineuse ou il est impossible de le nourrir sans une aide permanente ? Il a besoin d'être sondé ou a des soins de stomie (il a une poche où vont ses selles/urine) ? Il est incontinent ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*
Traitements dispensés à domicile (Pilier 2) Le traitement doit être administré pendant au moins 6 mois	NB - Aucun point ne sera accordé pour : 2 médicaments/pommades plusieurs fois par jour ; injection IM hebdomadaire ; lunettes ; appareil auditifs/ implant cochléaire pour plus de 6 ans ; appareil dentaire ou chaussures orthopédiques. L'enfant a besoin d'une importante protection contre la lumière ? De 3 ou + médicaments différents (ou médicament par intraveineuse) par jour ? D'injection IM ou SC journalière ? D'une prothèse oculaire ou appareils auditifs et implants cochléaires jusqu'à 6 ans ? Aérosol/kiné respiratoire 2x par jour ? Il a un monitoring pour ses

Éditeur responsable : Les Briques du GAMP (Rue du Méridien 22, 1210 Bruxelles) - www.gamp.be – info@gamp.be
Personne de contact : Cinzia Agoni – 02/672.13.55 - 0471/30.40.64

	apnées ? Un régime excluant un élément (par ex : lactose, gluten, etc…) ? Besoin de kiné quotidienne à domicile ? D'un vêtement compressif ? De bains thérapeutiques/pommades/lavements/sondages urinaires plus de 2-3X/jour ? il a un corset ou plâtre ? Il a une prothèse ou orthèse ? Il a une dilatation anale ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* L'enfant a besoin de médicaments administrés par intraveineuse 1x semaine ou plus ? D'une pompe à desferoxamine ou morphine ? d'aérosol/kiné/kiné à domicile/sondages urinaires plusieurs fois par jour ? Il a une sonde de gastrostomie ? Il a une diète qui exclut plusieurs nutriments ? Il est diabétique et est dépendant de l'insuline ? Il a besoin de vêtements compressifs ? De soins de stomie ? ➔ *Si oui, 2 points vous seront octroyés.* L'enfant a besoin d'un soutien continu la nuit (oxygène, canule etc..) ? Il est nourri exclusivement par intraveineuse ou par sonde ? Il nécessite un traitement intraveineux quotidien/dialyse à domicile ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*
Déplacement pour surveillance médicale et traitement **(Pilier 2)**	Cette section concerne la fréquence ou la durée des déplacements par la famille pour les traitements dont est sujet l'enfant. Les traitements en question doivent se prolonger pour plus de 3 mois. 1x semaine (ou 3-4 heures) ➔ *Si oui, aucun point ne vous sera octroyé.* 2x semaine (ou 4-7 heures) ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* 3-4x semaine (ou 8-14 heures) ➔ *Si oui, 2 points vous seront octroyés.* Plus de 4x semaine (plus de 14 heures) ➔ *Si oui, 3 points vous seront accordés.*

Éditeur responsable : Les Briques du GAMP (Rue du Méridien 22, 1210 Bruxelles) - www.gamp.be – info@gamp.be
Personne de contact : Cinzia Agoni – 02/672.13.55 - 0471/30.40.64

Adaptation du milieu de vie et des habitudes **(Pilier 3)** **Attention ce pilier vaut double**	Si votre enfant sait s'alimenter, se laver, s'habiller, se déplacer avec parfois une aide légère (par ex : pour se couper les onglets, fermer les lacets, etc…), alors il n'aura droit à aucun point. L'enfant a besoin de surveillance et aides spécifiques pour les travaux à domicile concernant l'apprentissage (ex. leçons particulières ; agrandissement des lettres etc…) Il a besoin d'aide pour certaines activités de la vie quotidienne (ex. s'alimenter ; se laver ; s'habiller ; se déplacer) ? Il a un diagnostic avec un pronostic réservé ? Il participe à un mouvement de jeunesse ou à une activité sportive mais moyennant un effort spécial des parents ? Il nécessite une surveillance particulière dans l'habitation ou des mesures antiallergiques ou de sécurité spécifique dans son habitation ? ➔ *Si oui, 1 point vous sera octroyé.* Un des parents a dû arrêter de travailler pour soigner l'enfant ? Il a besoin d'aide pour toutes les activités de la vie quotidienne (ex. s'alimenter ; se laver ; s'habiller ; se déplacer) ? Il doit être surveillé de façon importante ? Il ne participe pas à un mouvement de jeunesse ou à une activité sportive malgré un effort spécial des parents ? ➔ *Si oui, 2 points vous seront octroyés.* L'enfant a besoin d'une aide totale et permanente dans toutes les activités ? Il a besoin d'une surveillance constante – ne peut rester seul un instant ? ➔ *Si oui, 3 points vous seront octroyés.*

Éditeur responsable : Les Briques du GAMP (Rue du Méridien 22, 1210 Bruxelles) - www.gamp.be – info@gamp.be
Personne de contact : Cinzia Agoni – 02/672.13.55 - 0471/30.40.64